

Association pour la création du parc naturel régional

Comminges Barousse Pyrénées

Hôtel communautaire

15, avenue du Comminges

31260 MANE

Procès-verbal de l'assemblée générale du 24 juillet 2019

Le mercredi 24 juillet 2019, à 18h30, l'Association pour la création du parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées se sont réunis en assemblée générale constitutive au parc des expositions Comminges-Pyrénées. 31800 Villeneuve-de-Rivière

Présentes : Carole Delga, François Arcangeli, Alain Castel, Patrice Rival, Jean-Bernard Castex, Louis Ferré, René Marrot, Marie-Christine Llorens, John Palacin, Farida Boukebbouche, Remi Barbaresco, Anne Bergamelli, Corinne Ortet, Robert Martin, Daniel Sarraute, Jean Luc Soudais, Serge Picot, André Esparbes, Dominique Berre, Philippe Pradere, M Bares (Aspet), Claude Abadie, Jean Michel Losego, Raymond Joubé, Bernard Dumay, Joelle Fortassin, Alain Come, Jean Pierre Escaig, Michel Ladeveze, Jeanine Rey, Jeanine Montes, Didier Trey, Dominique Ponticaccia, Claire Vouigny, Michel Rey, André Pallas, Jean Luc Lasserre, Jean Claude Dougnac, Maryse Mourlan, Henri Rouaix, Jean Claude Bordes, Danielle Ader, Regis Farre, Thierry Fort, Jean Pierre Duprat, Robert Foraste, Raymond Nomdedeu

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation et adoption du dossier d'opportunité du PNR Comminges Barousse Pyrénées
- Présentation et adoption du budget de l'association pour la création du parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées
- Questions diverses et prochaines étapes

Il est procédé à une minute de silence en la mémoire de Alain Ladevèze, maire de Burgalays, conseiller communautaire Pyrénées Haut Garonnaises, membre du bureau de l'association de création du PNR Comminges Barousse Pyrénées, décédé en juillet 2019.

La présidente Delga présente dans un discours liminaire la vision partagée sur le futur PNR. Elle évoque un nouveau modèle de développement, qui n'impose pas mais propose, sache mêler entrepreneuriat et écologie, et permette de renforcer le collectif de notre territoire afin de consolider la cohérence républicaine grâce à une nouvelle attractivité du Comminges et de la Barousse.

1^{ère} délibération

Après rappel de l'importance de cette étape dans la démarche de création d'un PNR. C'est à cette étape que la Région saisie les services de l'Etat, la Fédération des PNR pour avis d'opportunité sur le projet et qu'une visite d'une délégation est prévue sur le territoire,

Après présentation de la note d'opportunité (argumentaire du périmètre, enjeux du territoire, justification de l'outil PNR), explication et discussion, l'assemblée générale procède au vote.

Votants 47

Exprimés 47
Pour 47
Contre 0

L'assemblée générale :

- valide le périmètre d'étude à 195 communes dont 168 en Haute-Garonne et 27 dans les Hautes-Pyrénées afin de présenter un périmètre d'étude plus cohérent d'un point de vue biogéographique, paysager et culturel. Voir carte.
- valide le contenu du dossier de demande d'avis d'opportunité qui sera remis à la Région Occitanie.
- autorise François Arcangeli, 1^{er} vice-président, à transmettre à la Région Occitanie le dossier de demande d'avis d'opportunité pour la création d'un PNR Comminges Barousse Pyrénées.

2ième délibération

Après présentation synthétique des principes de financement (recettes) de l'association pour la création du Parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées, et en particulier les pourcentages versés par chaque institution (région Occitanie, département de la Haute Garonne, département des Hautes-Pyrénées, communautés de communes et communes), il est ensuite fait présentation des dépenses auxquelles l'association va devoir faire face, notamment la création de deux emplois (directeur et secrétaire générale), l'impression du dossier d'opportunité, les frais d'installation de l'association (achat d'un véhicule électrique, frais divers) et le provisionnement des actions de préfiguration. Après présentation du budget prévisionnel pour l'année 2019, explication et discussion, l'assemblée générale procède au vote.

Votants 47

Exprimés 47

Pour 47

Contre 0

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures.

La Présidente
Carole Delga



La secrétaire
Marie Christine Llorens

